

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 mai 2008 DEBATS RIVIERE D'ORPRA

L'an deux mille huit, le 29 mai, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Débats Rivière d'Orpra, sous la présidence de **M. Bernard CHAPELON, Président.**

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 54

Date de la convocation : 22 mai 2008

Présents avec pouvoir de vote : 50

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Linda MOLLON, Ghislain VOURIOT, Raymond MOLLETON (suppléant), Myriam MULLER (suppléante),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Cédric SOUCHON (suppléant)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Jacques ZANTEDESCHI (suppléant)

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE,

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Ghislain BOUVIER, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELO, N,

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS,

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON, Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Marcel FAYON, Christian MASSACRIER, Bernard MIGEON (Boën), Claude CHARRET (Cezay), Michel THEVENET (Leigneux), Louis BOUCHET (Marcilly), Alain FLACHAT (St Etienne le Molard), Philippe ESSERTEL (St Sixte), Mireille THOLLET (Ste Foy)

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à Mme Tarit, 3^{ème} Vice-Présidente, Maire de Débats Rivière d'Orpra, qui présente son village de 150 habitants et 70 foyers fiscaux, où près de 85% des maisons seront raccordés à l'assainissement collectif à l'issue du chantier en cours. Cette commune a la particularité de ne pas avoir d'église, n'a plus de commerce mais a une école, depuis peu un cimetière et encore plus récemment un site de canyoning.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 avril 2008

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 29 avril joint à la convocation de la séance de ce 29 mai. Il précise que M. Louis Bouchet, Maire de Marcilly le Châtel, excusé pour la séance de ce soir, demande que soit rajouté dans le compte rendu de la séance du 29 avril, que l'augmentation du poste des indemnités des élus n'entraînera pas une augmentation du budget, mais qu'elle sera par exemple déduite du volume de dépenses imprévues inscrit.

M. Souzy, 2^{ème} Vice-Président, confirme en effet qu'il n'y aura pas d'augmentation des dépenses au budget de fonctionnement 2008 mais bien diminution du volume des dépenses imprévues lors d'une décision budgétaire modificative à intervenir ultérieurement.

M. Roche, 6^{ème} Vice-Président demande par ailleurs que le délégué suppléant au syndicat de rivières du bassin versant Lignon pour Marcoux au titre de la compétence rivière soit M. Gilles Frécon et non M. J.B. Roche, Maire de Marcoux.

Le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu et précise que ces deux modifications seront portées au compte-rendu suivant.

M. A. Reynaud, délégué suppléant pour la commune de St Laurent, précise qu'il a été oublié dans la liste des délégués présents.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, ces trois modifications étant acceptées.

2. Structure d'accueil de la petite enfance

- Information sur avancement des travaux

M. Drevet, 4^{ème} Vice-Président, assiste à toutes les réunions de chantier qui ont lieu le mardi matin. Les délais sont pour le moment respectés pour une fin de chantier prévue d'ici fin juillet.

- Attribution du marché pour le mobilier et l'équipement

M. le Président rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été lancé en date du 4 avril avec une réponse fixée au 29 avril à 12h pour la fourniture de mobilier et d'équipement pour la structure d'accueil de la petite enfance : le marché était décomposé en 13 lots. Les critères d'appréciation des offres étaient le prix pour 60 % et la qualité et solidité du mobilier et du matériel pour 40%. Cet équipement s'inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), le mobilier proposé devra être exempt, chaque fois que cela est possible, d'éthers de glycol, de composés chlorurés, d'esters, d'hydrocarbures et d'aldéhyde dont le formaldéhyde.

M. le Président précise que 37 enveloppes ont été reçues dans les délais. Compte tenu des critères d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le mardi 27 mai 2008 propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Matériel électroménager, Ets Lapras - 4 417,93 € HT dont 48,95 € H.T. d'Eco taxe
- Lot 2 : Matériel de cuisine, Ets Ecotel - 1 033,32 € HT
- Lot 3 : Vaisselle enfants et adultes, Ets Ecotel - 489,44 € HT
- Lot 4 : Lits et literie, Mobilier Jaroza - 7 292 € HT
- Lot 5 : Tables et chaises enfants, Ets Wesco - 2 221,99 € HT
- Lot 6 : Linge de maison, textile, J Granjard et Fils - 1 896,30 € HT
- Lot 7 : Bureau et mobilier de bureau et de rangement, Mobilier Jaroza - 4 169,14 € HT
- Lot 8 : Structure de motricité et matériel de psychomotricité, Alpes Dauphiné Provence - 4 090,19 € HT
- Lot 9 : Accessoires sanitaires et matériel d'hygiène, Adisco Fournier - 354,85 € HT
- Lot 10 : Matériel de puériculture et de crèche, Ets Wesco - 2 304,40 € HT
- Lot 11 : Matériel informatique, Ballet informatique - 1 338,55 € HT
- Lot 12 : Logiciels informatiques, Société LIGER - 4 977 € HT incluant 3 435,60 € HT de logiciels et 1 541,54 € HT de formation
- Lot 13 : Meubles de cuisine, infructueux. Lot à relancer en simple consultation.

Le montant total des lots attribués s'élève à **34 585,11 € H.T.**

M. le Président soumet donc à l'assemblée les propositions de la commission d'appel d'offres réunie le 27 mai dernier. Après vote à mains levées, les propositions de la commission d'appel d'offres sont approuvées par 49 voix pour et 1 abstention.

- Consultation pour les jeux pédagogiques

M. le Président informe l'assemblée qu'il avait été souhaité que l'achat des jeux puisse se faire en présence de la personne qui allait assurer la direction de la structure, pour qu'elle soit associée à l'élaboration du cahier des charges de consultation. Il est ainsi proposé que la consultation porte sur 8 lots, comme suit : lot n°1 jeux éducatifs 1^{er} âge, lot n°2 éveil musical, lot n°3 jeux d'imitation, lot n°4 motricité globale et fine / apprentissages, lot n°5 psychomotricité, lot n°6 ateliers créatifs, lot n°7 aménagement, lot n°8 structure de jeux extérieure.

Les critères d'appréciation des offres seront : 60% prix et 40 % qualité et solidité.

M. le Président propose donc de lancer un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics. L'assemblée approuve à l'unanimité.

3. Projet de territoire

M. Mioche, 1^{er} Vice-Président précise à l'assemblée qu'en préalable à une démarche de Contrat Territorial de Développement avec les services du Conseil Général de la Loire, et au recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un projet de territoire, il a été décidé d'aller à la rencontre des 18 communes-membres de la Communauté de communes du pays d'Astrée. Ces réunions vont permettre d'associer élus, représentants d'associations, entrepreneurs, particuliers... pour réfléchir ensemble à ce que nous voulons que notre territoire devienne à court, moyen et long termes. Il sera donc proposé de rêver ensemble pour les 10 années à venir. Le travail se fera selon 4 axes : économie (commerce, artisanat, industrie, agriculture, ...), environnement (déchets, paysages, urbanisme, foncier, habitat...), tourisme et culture (patrimoine, promotion, chemins de randonnée, programmation, hébergement, ...) et services à la population (enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées, ...). Cette démarche doit enclencher une réelle dynamique sur tout le territoire, avec des retours à prévoir auprès de la population.

M. Gouby, 5^{ème} Vice-Président, précise que l'on peut se rendre à une autre réunion que celle prévue sur sa commune. M. Mioche demande que les salles soient disposées pour permettre un travail par petits groupes.

Les réunions sont toutes arrêtées. M. Mioche regrette qu'une seule date ait été prévue pour Boën au vu du nombre de participants potentiels. M. Moullier, Maire de Boën, précise qu'il souhaiterait que soit abordé le Plan Climat et les énergies renouvelables et propose de convoquer une 2^{ème} réunion. M. Mioche rappelle qu'après ces réunions communales et géographiques, le travail sera croisé avec des commissions thématiques, et donc que cette question des énergies renouvelables y sera abordée. Une 2^{ème} date est finalement arrêtée pour Boën le mardi 1^{er} juillet.

mardi 3 juin 2008	20h30	LEIGNEUX
mercredi 4 juin 2008	20h30	DEBATS/ST LAURENT/L'HOPITAL
lundi 9 juin 2008	20h30	MARCOUX
mardi 10 juin 2008	20h30	ARTHUN
mardi 17 juin 2008	20h30	ST ETIENNE LE MOLARD
lundi 23 juin 2008	20h30	AILLEUX / CEZAY
mardi 24 juin 2008	20h30	MARCILLY LE CHATEL
jeudi 26 juin 2008	20h30	SAIL SOUS COUZAN
lundi 30 juin 2008	20h30	TRELINS
mardi 1 ^{er} juillet	20h30	BOEN
mercredi 2 juillet 2008	20h30	BUSSY ALBIEUX
jeudi 3 juillet 2008	20h30	ST SIXTE
lundi 7 juillet 2008	20h30	MONTVERDUN
mardi 8 juillet 2008	20h30	STE AGATHE LA BOUTERESSE
mercredi 9 juillet 2008	20h30	BOEN
jeudi 10 juillet 2008	20h30	STE FOY ST SULPICE

M. Mioche précise que les premières convocations sont parties à tous les conseillers municipaux, aux représentants d'associations, aux chefs d'entreprises (artisans, agriculteurs, meublés touristiques...). Les mairies ont copié par fax des destinataires des invitations. Le tableau des dates des réunions et la note explicative de la démarche ont été envoyés à nos correspondants de presse locaux.

Un projet de cahier des charges pour la consultation d'un Bureau d'études sera soumis à un prochain conseil sur la base du cahier des charges type proposé par les services du Conseil Général, cette démarche étant subventionnable par ce dernier.

Par ailleurs, les commissions thématiques se mettent en place. Comme convenu lors du bureau du 16 avril et du conseil du 29 avril, elles seront toutes réunies d'ici la mi-juillet. Le calendrier arrêté à ce jour est le suivant :

- Environnement, mercredi 11 juin à 18h30
- Finances, jeudi 12 juin à 20h30, (présentation des budgets votés, du mécanisme de la TPU...)

- Sports, vendredi 20 juin à 19h15 puis 20h30
- Tourisme et culture, 4 juillet à 20h30
- Economie et services à la population : date restant à fixer

M. Roche, 6^{ème} Vice-Président précise que le forum intercommunal des associations sportives et culturelles aura lieu le dimanche 7 septembre 2008.

4. Délégation au Président pour les marchés à procédure adaptée

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Souzy, 2^{ème} Vice Président propose à l'assemblée de donner délégation de compétence à M. le Président pour les marchés à procédure adaptée. Ce dernier serait chargé, pendant toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (qu'il s'agisse de marchés de travaux, de fournitures et de services) dont le montant maximal proposé est de 15 000 €uros dans la limite du budget voté et des crédits disponibles. La liste des marchés passés selon cette procédure, d'un montant supérieur à 4 000 euros et inférieur à 15 000 euros sera donnée pour information en conseil communautaire.

Il est précisé que sous le précédent mandat, cette délégation avait été votée pour un montant de 10 000 €uros et n'avait été que très rarement utilisée.

Après vote à mains levées, l'assemblée approuve la délégation au Président pour les marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 15 000 euros, par 46 voix pour, 4 abstentions, le Président ne prenant pas part au vote.

5. Personnel : création d'un poste pour besoin occasionnel

M. le Président précise qu'il s'agit de poursuivre le remplacement de Mlle Christine Domergue, agent de développement économique et adjointe à la directrice, actuellement en congés maternité et remplacée par Mlle Laetitia Bastet, recrutée sur un contrat à durée déterminée s'arrêtant au 10 juin 2008. Mlle Domergue prolongera son arrêt maternité par des congés payés.

Il est proposé de créer un poste pour besoin occasionnel sur une période allant du 11 juin 2008 au 31 juillet 2008, afin de permettre une période de reprise de Mlle Domergue en présence de sa remplaçante.

Après vote à mains levées, l'assemblée approuve la création d'un poste pour besoin occasionnel sur une période allant du 11 juin 2008 au 31 juillet 2008.

6. Avenant au contrat éducatif local

M. le Président précise à l'assemblée qu'un projet d'avenant 2008 au Contrat Educatif Local est soumis par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports afin de préciser l'engagement financier de l'Etat au titre de 2008. Il est proposé de faire une présentation rapide de l'historique de la démarche des contrats au sein de la communauté de communes (cf diaporama joint en annexe).

Le coût total de l'opération résulte de l'addition des différentes actions constituant le projet éducatif local. Un programme d'actions avec budget prévisionnel a été établi pour l'année 2008. L'aide financière que pourra attribuer l'Etat s'élève à 12 000 euros sur un coût total prévisionnel de 307 012,57 euros TTC, dont 142 491,89 euros de contribution de la communauté de communes du Pays d'Astrée, déduction faite des financements prévisionnels de la Caisse d'Allocations Familiales (142 369,72 euros), de la Mutualité Sociale Agricole (10 150,96 euros) et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (12 000 euros précités). L'engagement financier de l'Etat par le biais du Contrat Educatif Local est inchangé depuis 2006. Sur les 12 000 euros, 2 000 seront reversés à l'APIJ.

Après vote à mains levées, cet avenant est approuvé à l'unanimité.

Lors de la présentation du projet éducatif local, et à la demande de M. Thévenet, Maire de L'Hôpital, il est décidé que la réponse aux demandes de subvention faites par l'association du foyer du collège aux communes, soit étudiée à l'échelle de la communauté de communes, s'agissant du devenir d'un poste dont le financement est assuré partiellement par des aides de la Région qui sont dégressives. M. le Président précise que cette demande avait été inscrite dans les questions diverses, bien que la communauté n'ait pas été destinataire de cette lettre.

7. Questions diverses

7.1. Annulation de factures ordures ménagères irrécouvrables

M. Drevet , 4^{ème} Vice-Président rappelle la procédure de recouvrement des recettes liées aux redevances ordures ménagères mise en œuvre par les services de la Perception en lien avec la communauté et les communes et précise qu'une somme de 3 528,08 euros doit être déclarée irrécouvrable. A la demande de M. Moullier, il est rappelé que les communes ont systématiquement copie de la liste des administrés n'ayant pas payé leur redevance. Il s'agit là en l'occurrence de factures des années 2004 à 2006.

Après vote à mains levées, cette liste de factures irrécouvrables est admise en non valeur à l'unanimité.

7.2. Décisions modificatives budgétaires

M. Souzy, 2^{ème} Vice-Président, précise que des décisions budgétaires modificatives sont nécessaires sur le budget annexe de Goutelas, section de fonctionnement, et propose donc de procéder aux virements de crédits mentionnés ci-dessous : + 1 326 euros en recettes de fonctionnement (vente de coupes de bois) et + 1 326 euros en dépenses (intérêts réglés à l'échéance + 181, entretien de terrains + 145, autres impôts locaux + 1 000).

Après vote à mains levées, cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

7.3. Demandes de subventions reçues à la communauté

M. le Président informe l'assemblée des suites qui ont été données à des demandes de subvention, suite à la dernière réunion président/vice-présidents :

- Refus pour une subvention demandée par l'association A livre ouvert pour les Boënnales 2008
- Refus pour une subvention d'aide à un transport faite par l'école de Boën dans le cadre de l'opération porte plume
- Attente pour la subvention présentée pour l'achat d'un trampoline par la junior association de basket acrobatique, et pour la subvention présentée par le CILDEA pour du matériel pour les Jardins de l'Astrée
- Confirmation des 100 euros par élève du pays d'Astrée, pour le stage de musique organisé en juillet 2008 par le centre culturel de Goutelas et l'école de musique, soit 700 euros

7.4. Fin de procédure OPAH Forez Nord (opération programmée d'amélioration de l'habitat)

M. DREVET informe l'assemblée qu'un communiqué de presse va être proposé par le CALL-PACT et sera bientôt diffusé pour affichage dans les mairies de notre communauté et des communautés voisines (Loire Forez et Montagnes du Haut Forez) afin d'informer les propriétaires que l'opération s'achève en novembre et que les dossiers doivent être montés au plus vite. Les permanences du technicien ont lieu les jeudis matins de 9h30 à 12h dans les locaux de la communauté.

7.5. Marché de collecte des déchets ménagers

A la demande de M. Chossonnery, Maire de St Etienne le Molard, il est précisé à l'assemblée que lors du précédent mandat, la réédition d'un calendrier couleurs pour la collecte des déchets ménagers et sa distribution n'avaient pas été décidées. Au vu des premières questions formulées par les nouvelles assemblées, il a été décidé de réaliser un mémo sur les jours de collecte et les semaines concernées par le tri sélectif en porte à porte. Cette communication a été réalisée en interne, elle est en noir et blanc, format 1/3 A4. Elle a été envoyée à toutes les mairies avec une synthèse des principales caractéristiques de ce marché et est disponible sur simple demande à la communauté.

7.6. Recensement des locaux vacants

A la demande de M. Coudour, Maire de Cezay, il est confirmé que le recensement adressé aux communes porte bien sur les locaux industriels, commerciaux et artisanaux.

7.7. Site de canyoning du Dardannet

M. Roche, 6^{ème} Vice Président insiste sur la qualité du site de canyoning qui vient d'être inauguré sur la commune de Débats Rivière d'Orpra et qui permet une offre complètement nouvelle à l'échelle du département de la Loire.

7.8. Syndicat intercommunal des transports scolaires

M. Moullier, conseiller général, précise que les services du Conseil Général demandent que toute demande de modification du circuit soit faite d'ici au 11 juin. Il est proposé qu'une réunion soit

organisée le 10 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Boën pour que chacun puisse faire état de ses demandes et qu'une réponse collective soit apportée.

7.9. Prochaines dates

M. le Président propose les dates suivantes

Jeudi 19 juin à 20h30 bureau

Vendredi 11 juillet à 20h30 conseil, accueilli par la commune de Marcoux

La séance est levée à 22h35. Mme le Maire convie tous les participants au verre de l'amitié.